



Que pourrais faire suite a un abandon de poste

Par chryss77

Bonjour,

je suis dans la fonction publique depuis 2000 en tant qu animatrice de centres de loisirs et suite a ma grossesse j ai voulu changer de voie et devenir ass mat. je devais reprendre mon activite le 1 juillet mais j ai recu ma convocation pour une formation pour ma future activite le meme jour. j ai donc fais un courrier a mon employeur en recommande pour faire une modification de conge .a la suite mon employeur m a dit par telephone que la demande etait refusee et que si je ne me presentait pas le 1 juillet j allait etre en abandon de poste je voudrais savoir ce que je pourrais faire pour la suite et surtout ne pas faire le preavis.